

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2024 - Tunisie

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2024 - Questionnaire - Modifié -
Modifié 0.3

Objectif :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la Convention contre le dopage, les États parties sont invités à soumettre des informations au Conseil de l'Europe via un questionnaire annuel en ligne sur la politique antidopage pour l'année 2024.

Instruction :

Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Questions :

1. Nombre d'athlètes



Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[26]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[30]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes faisant partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP) de votre ONAD

[45]

[] Donnée indisponible

2. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de restreindre la disponibilité de substances dopantes existe-t-il d'autres listes de substances officiellement adoptées en plus de la liste des interdictions adoptée par l'AMA?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non

3. Lois antidopage

Votre pays dispose-t-il d'une législation antidopage en plus de sa ratification à la Convention antidopage?

[X] Loi antidopage Loi n° 2024-11 du 8 février 2024, relative à la lutte contre le dopage dans le sport

[] Autres types de normes nationales ou régionales, y compris des articles d'une loi relative au sport ou des décrets, veuillez préciser :

.....

[] Non

Pièces-jointes

 Loi2024_11.pdf

4. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

(X) Autorité publique

() Organisation non gouvernementale

() Entité légale régie par le droit privé

() Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

() Fondation

() Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Loi2024_11.pdf

 Decret-235.2024-Franc.pdf

 Decret2024_187.pdf

5. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2024 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[225000] montant en euros (estimation)

[] Donnée indisponible

6. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

[X] Gouvernement 95%

- ☐ Comité national olympique (CNO) %
- ☐ Autres organisations sportives %
- ☒ Paiement à l'acte 5%
- ☐ Secteur privé %
- ☐ Autre %

7. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

- ☐ Coûts de personnel (à l'exclusion des frais de personnel pour les prélèvements d'échantillons)
- ☐ Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)
- ☐ Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)
- ☐ Collecte de renseignements et enquêtes
- ☐ Gestion des résultats/juridique
- ☐ Éducation
- ☐ Recherche
- ☐ Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- ☐ Autre, veuillez préciser (par exemple, administration, frais d'entretien) frais de loyer, achat d'équipement bureautique et logistique, entretien...
- ☐ Donnée indisponible

8. Budget du sport

Quel est le montant alloué au sport dans le budget de l'État au sein du ministère national chargé des sports pour l'année 2024 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?

- ☐ 64450000] montant en Euro (estimation). Commentaire, le cas échéant
- ☐ Donnée indisponible

9. Restriction du financement public en direction des organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

- ☐ Oui, tout financement est refusé
- ☒ Un montant limité de financement est retenu
- ☐ Aucune implication financière
- ☐ Information non disponible / Commentaire

10. Restriction du financement public des individus

L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits au cours de leur période de suspension ?

- ☒ (X) Oui, tout le financement est refusé
- ☐ () Un montant limité de financement est retenu
- ☐ () Non
- ☐ () Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)
- ☐ () Information non disponible / Commentaire

11. Activités de l'ONAD

Sous-traitez-vous une partie de votre programme antidopage à un tiers délégué (p. ex. des fournisseurs de services, instances chargées du prélèvement des échantillons, une autre ONAD) ?

- ☐ () Oui, veuillez préciser :
- ☒ (X) Non

12. Certification de la qualité

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

- ☐ () Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité
- ☐ () En cours
- ☒ (X) Non

13. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons)..

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[23] personnel à temps plein

[19] personnel à temps partiel

[57] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les commissions d'appel, d'éthique et/ou autres)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

[] Donnée indisponible

14. Nombre du personnel chargé du prélèvement des échantillons

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons, combien de personnes sont-elles impliquées dans le prélèvement des échantillons ? Merci d'indiquer si vous externalisez votre collecte d'échantillons.

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[7] Agents de contrôle du dopage

[3] Agents de collecte de sang

[5] Escortes/chaperons

[0] Not applicable (e.g. testing is outsourced)

[] Donnée indisponible

15. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels sont les laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2024 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays.

	Ville ou pays
Indiquer tous les laboratoires concernés	BARCELONE ET SEIBERSDORF

[] Donnée indisponible

16. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés en 2024 dans le cadre de votre programme national de contrôles ?

	Urine	Sang (y compris PBA et GSS)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	143	12
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	180	72

17. Contrôles des mineures

Sur le nombre total d'échantillons mentionnés à la Q16, combien ont-ils été effectués sur des mineures (personnes de moins de 18 ans)

[28] Nombre d'échantillons d'urine en provenance de mineures

[2] Nombre d'échantillons de sang en provenance de mineur.es

[0] CommentEn appliquant les directives de l'annexe B du SICE

[] Donnée indisponible

18. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé (de manière directe ou en faisant appel à des tiers délégués) des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger ?

(X) Oui

() Pas en 2024, mais nous avons l'autorisation de le faire

() Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / commentaire

19. Système disciplinaire

Dans quelle mesure votre pays a-t-il mis en œuvre la recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicable aux contentieux antidopage dans le sport (veuillez consulter l'onglet d'informations ci-dessus)

- (X) Entièrement mis en œuvre
 () Partiellement mis en œuvre
 () Nullement mis en œuvre

20. Processus d'audience

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur les audiences :

L'instance d'audition est-elle indépendante et impartiale ?

- (X) Oui
 () Non

Le droit à une défense effective est-il assuré, p. ex. présomption d'innocence, pouvoir être conseillé, avoir suffisamment de temps pour préparer sa défense, être assisté d'une interprète, pouvoir convoquer des témoins ou des expertes ?

- (X) Oui
 () Non

Quelle partie supporte les dépens de la procédure? Par exemple, l'athlète ou une autre personne sanctionnée, l'ONAD, selon la décision d'une commission, une entité tierce ?

(X) Veuillez décrire L'ANAD se charge des dépenses, cependant, les membres des comités de disciplines de chargent des dossiers à titre gracieux.

Existe-t-il un mécanisme d'aide juridictionnelle gratuite (éventuellement sous certaines conditions) ?

- () Oui
 (X) Non

21. L'audition publique

Comment le principe de l'audition publique est-il mis en œuvre dans votre pays ?

- () L'audition publique est accordée par défaut sans limitation
 () L'audition publique est accordée par défaut, mais peut être tenue à huis clos sur décision de l'instance d'audience
 () Les audiences se tiennent à huis clos, mais les athlètes/personnes accusées peuvent demander une audition publique
 (X) Les audition se tiennent uniquement à huis clos

22. VRAD management

Veuillez décrire la procédure de traitement des violations des règles antidopage VRAD, y compris la procédure d'appel. S'il n'y a pas eu de changement depuis 2023, vous pouvez copier le texte de l'année précédente (voir le bouton en haut à droite de la fenêtre). Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent.

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Art. 35 de la Loi n°11/2024- Tout sportif ou personne soumise aux dispositions de la présente loi peut interjeter appel de la décision disciplinaire prise à son encontre par le comité disciplinaire devant l'instance d'appel compétente, selon les délais prévus par le règlement national Antidopage.

L'instance d'appel examine la demande à travers une composition différente de celle du comité de discipline qui a prononcé la sanction objet du recours.

L'instance d'appel compétente est le Tribunal arbitral du sport, pour toutes les affaires antidopage impliquant un sportif de niveau international ou une manifestation sportive internationale.

Les délais et les procédures pour déposer un appel devant le Tribunal arbitral du sport sont appliqués conformément aux règles prévues dans le Règlement national antidopage de l'Agence nationale et les dispositions du Code en vigueur.

Les dispositions du Code s'appliquent également aux recours constitués par une entité qui ne fait pas partie de la décision faisant l'objet d'appel à condition que le code en vigueur le prévoit.

L'instance d'appel compétente prend sa décision concernant la demande d'appel.

L'appel ne suspend pas l'exécution de la sanction.

[] Donnée indisponible

23. Violation des règles antidopage



Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2024 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés en 2024, combien	ont donné lieu à une sanction	n'ayant donné lieu à aucune sanction	sont en cours
Présence d'une substance interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	3	1	0	2
Usage ou tentative d'usage Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	0	0	1
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Falsification Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Possession Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Trafic Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Administration Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0

Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0	0
Participation pendant la période d'inéligibilité ou de suspension provisoire	1	1	0	0

☐ Donnée indisponible

24. Personnes sanctionnées

Combien de personnes ont-elles fait l'objet de procédures de violation des règles antidopage en 2024 ? Le nombre total peut différer du nombre total indiqué dans la colonne 1 du tableau à la question 23, dans le cas par exemple d'une personne ayant été sanctionnée pour plus d'une infraction.

☐ 5 Nombre de procédures engagées (idem Q23 colonne 1)

☐ 5 Nombres de personnes

☐ 0 Parmi ce nombre de personnes, combien sont-elles mineures (moins de 18 ans au moment de la VRAD)

☐ Donnée indisponible

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quel est le type de mesures pris pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

☒ Droit, veuillez préciser Informer le procureur de la république pour les cas positifs des produits narcotiques et canabinoïdes (loi 11/2024 article 20)

☒ Accord, veuillez préciser Avec la douane, coopération pour le traitement des dossiers de saisies impliquant par exemple des substances interdites chez les sportifs

☐ Activités ad hoc, veuillez préciser

☒ Autre, veuillez préciser Les forces de l'ordre (représentants du ministère de l'Intérieur et de la Douane) sont officiellement impliqués au sein de la Plateforme Nationale de la Conformité à la Convention Internationale de Lutte contre le Dopage dans le Sport de l'UNESCO.

☐ Aucune

26. Sanctions pour trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus des mesures régissant la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

☒ Sanctions pénales, veuillez préciser Les sanctions sont appliquées conformément au Code de la Douane Tunisienne

☒ Sanctions financières, veuillez préciser Les sanctions sont appliquées conformément au Code de la Douane Tunisienne

☒ Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser Les sanctions sont appliquées conformément au Code de la Douane Tunisienne

☒ Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser Les sanctions sont appliquées conformément au Code de la Douane Tunisienne

☐ Autres

☐ Informations non disponibles

Pièces-jointes

 article 290 douane.pdf

27. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

() Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2024

(X) Non. commentaire (facultatif)

() Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels sont les groupes cibles de la lutte contre le dopage qui bénéficient de formations et dispensées par qui ?

	ONAD	Autres organismes ; veuillez les énumérer	Non ciblé en 2024
Athlètes de niveau international	[X]	[]	[]
Athlètes de niveau national	[X]	[]	[]
Jeunes athlètes	[X]	[]	[]
Enfants / Sport scolaire	[]	[]	[X]
Athlètes de sports récréatifs	[X]	[]	[]
Athlètes ayant purgé une sanction	[X]	[]	[]
Entraîneurs, formateurs	[X]	[]	[]
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	[X]	[]	[]
Professionnels médicaux / paramédicaux	[X]	[]	[]
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	[X]	[]	[]
Parents	[X]	[]	[]
Corps enseignant (scolaire et universitaire)	[X]	[]	[]
Corps étudiant universitaire	[X]	[]	[]
Sponsors commerciaux	[]	[]	[X]
Médias, journalistes	[]	[]	[X]

29. Éducation antidopage obligatoire

Le suivi d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en présentiel, certificat d'apprentissage en ligne ou similaire) est-il obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?

() Non, l'éducation antidopage est sur base du volontariat

(X) Oui, c'est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympique et paralympique), veuillez préciser Certains sportifs et personnel d'encadrement participants aux grands évènements bénéficient d'un programme antidopage.

() Autres

30. Compléments alimentaires

Quelles sont les mesures prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

[X] Restreindre leur disponibilité

[] Contrôler leur production

[] Fournir une certification de qualité

[X] Étiquetage complet

[] Limiter la publicité et la promotion

[X] Mesures éducatives et d'information

[] Autre, veuillez préciser :

31. Recherche antidopage

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

() Oui; commentaire (facultatif)

(X) Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif) A l'occasion des Jeux Africains à Accra et en partenariat avec les laboratoires de recherche "Optimisation de la Performance" et "Education, Motricité, Sport et Santé", un projet de recherche a été mené ayant pour objectif d'examiner le niveau de connaissance des athlètes et de leurs personnels d'encadrement en matière de lutte contre le dopage, ainsi que leurs attitudes à l'égard du dopage, en vue d'élaborer des programmes éducatifs adaptés à leurs besoins.

() Non ; commentaire (facultatif)

32. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Si pertinent, quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

[X] Prévention du dopage

[] Méthodes de détection

[X] Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage

[] Conséquences du dopage sur la santé

[] Programmes d'entraînement physiologique et psychologique

[] Substances ou méthodes émergentes

[] Méthodes de contrôle alternatives

[] Aucun

[] Autre

33. Publication de la recherche antidopage



Si pertinent, combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

[0] en 2024

[] Donnée indisponible

34. Accords internationaux



Votre pays a-t-il signé de nouveaux accords de coopération en 2024 avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords antidopage avec d'autres organisations ou États?

() Oui, veuillez expliquer ou télécharger le document ou fournir un lien

(X) Non
